

FRENCH UNDERWATER FEDERATION

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussign	é(e) Docteur,	Exerçant à,		
				Rayez la mention inutile ³
médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n°:	
	diplômé de médec	ine subaquatique*	autre*:	
Certifie avoir	examiné ce jour :	NOM:		
Né(e) le :		Prénom :		
	avoir constaté, sous nt décelable à la prati		de de ses déclaration	s, de contre-indication
□ de l	'ensemble des activité	s subaquatiques EN L	OISIR	
Ou bien seulement (cocher):		□ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME		
		□ DES ACTIVITÉS EN A	APNÉE	
		□ DES ACTIVITÉS DE	NAGE AVEC ACCESSOIRES	
□ de la	ou des activité(s) sui	ivante(s) EN COMPÉTI	TION (spécifier en toute lettre):
	oire les particularités sport ou qualifié :	suivantes nécessitent	un certificat délivré pa	r un médecin
- TRI	MIX Hypoxique	- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition		
= Prat	ique HANDISUB	-Reprise de l'activité après accident de plongée		
NOMBRE DE	E COCHÉE(S) (obligatoi	re) :		
Remarque(s	s) et restriction(s) éve	entuelle(s) (en particulie	r pour l'encadrement en plong	uée subaquatique) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

<u>En cas de pratique compétitive</u>, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

http://medical.ffessm.fr

Fait à : Signature et cachet : Date :

SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 07, FRANCE

| T. - +33 (0)4.91.33.99.31 | F. - +33 (0)4.91.54.77.43

Annexe III - 2 – 3 : Liste des contre-indications à la pratique de l'apnée et disciplines associées (pêche sousmarine et tir sur cible)

Apnée et disciplines associées	Contre-indications définitives V = poids constant O = piscine	Contre-indications temporaires V = poids constant O = piscine
CARDIOLOGIQUES	Cardiopathie congénitale, Insuffisance Cardiaque, CMO, pathologie à risque syncopal (valvulopathies type RAO RM), Tachycardie paroxystique, BAV 2 / 3 non appareillé . Accident vasculaire cérébral, HTA non contrôlée après épreuve d'effort .	HTA infarctus récent angor péricardite stent vasculaire
ORL	V/O trachéostome évidemment petro mastoïdien Perforation tympanique résiduelle, déficit vestibulaire non compensé V/ otospongiose opérée ossiculoplastie cophose unilatérale	Syndrome vertigineux perf tympanique obstruction tubaire épisode infectieux
PNEUMOLOGIE	V/O Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse V asthme sévère (stade 3) BPCO	Pleurésie, infection, trauma thoracique
ОРНТАІМО	Kératocône>stade 2 chirurgie oculaire récente 6 mois	v/o Décollement rétinien
NEUROLOGIE	Epilepsie, syndrome déficitaire, pertes de connaissances itératives	Traumatisme crânien récent avec perte de connaissance à évaluer Hernie discale cervicale ou lombaire symptomatique
PSYCHIATRIE	Psychoses sévères IMC	V/Alcoolisation aigue V/ trt antidépresseur et anxiolytique V/Tétanie normo calcique
HEMATOLOGIE	Thrombopénies Hémophilie Thrombopathie congénitales	
GYNECOLOGIE		V/ grossesse
METABOLISMES	Diabète de types 1 et 2 voir annexe	
DERMATOLOGIE		Pathologies infectieuses en cours
GASTRO	V manchon anti reflux	
CANCEROLOGIE		A évaluer cas par cas à la fin du traitement